

REFORME DE LA FACTURATION ELECTRONIQUE : REGLEMENTATION ET MISE EN ŒUVRE

Objectifs pédagogiques et opérationnels

Appliquer les mesures de la future réforme relative à la facturation électronique
Identifier les actions à mettre en œuvre pour être en accord avec la réglementation dès 2026

Pré requis

Aucun

Public

Chefs d'entreprise – Directeurs comptables et financiers
Directeurs juridiques – Responsables compliance
Leurs collaborateurs – Toute personne souhaitant acquérir des connaissances sur la réforme de la facturation électronique

Suivi et validation

Rapport de connexion
Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation en ligne

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Présentation dynamique
Projection du support de formation

Durée – Modalités

1 jour, soit 7h00
Présentiel ou distanciel synchrone
(classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

1. DEFINIR LA NOTION DE FACTURATION ELECTRONIQUE

Le cadre réglementaire, la directive européenne et sa transposition en France – Le calendrier
Les factures dématérialisées (EDI, UBL, CII, EDIFACT)
Les factures électroniques avec signature électronique de type RGS 1 et 2 étoiles
Les factures en format PDF simple, envoi par e-mail d'un fichier contenant le document « facture »
La notion de PDF natif et de PDF issu de la numérisation d'une facture papier
La notion de Factur-X

2. CHOISIR LE NOUVEAU STANDARD FACTUR-X

Comment gérer une Factur-X ?
Les différents formats acceptables
Le traitement et l'archivage d'une Factur-X

3. EXAMINER LES CONTRAINTES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA FACTURATION ELECTRONIQUE ET DU E-REPORTING

Les contraintes de mise en œuvre de la réforme (2026/2027)
Le mode projet et l'approche à privilégier
Les pièges à éviter
Analyser les aspects contractuels
Bâtir un plan d'actions réaliste

4. ARCHIVER ET STOCKER LES FACTURES ELECTRONIQUES

Les modalités et lieu d'archivage

Les délais de stockage

Les contraintes spécifiques applicables aux factures papier numérisées

5. FAIRE FACE A UN CONTROLE FISCAL DES DONNEES INFORMATISEES (CFCI)

Que peut exiger l'administration fiscale ?

Le particularisme des règles de contrôle des factures électroniques

6. NEGOCIER SON CONTRAT AVEC SON PRESTATAIRE DE FACTURATION ELECTRONIQUE

Le choix des prestataires

Les clauses à visée fiscale à insérer dans les contrats

Formation éligible au renouvellement de la carte des professionnels de l'immobilier conformément au décret n°2016-173 du 17/02/2016